

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 mars 2018

CDCPP-Bu(2018)6
Point 4.3 de l'ordre du jour

BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Part 1

Politiques nationales et coopération internationale
pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2018

Part 2

Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de
la Convention européenne du paysage 2017-2019/20

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation
Direction générale de la démocratie – DGII

Part 1

POLITIQUE NATIONALES ET COOPERATION INTERNATIONALE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2018

Introduction

La Convention européenne du paysage prévoit que chaque Partie « s'engage : [...] à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages » (Article 5 – Mesures générales). Elle indique que « 'Politique du paysage' désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » (Article 1, b).

Les Parties s'engagent par ailleurs à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises conformément aux articles de la Convention, et en particulier « à échanger des informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la présente Convention » (Article 8, c).

A ce jour, 39 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République Yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.
www.coe.int/fr/web/landscape/home

Le 8 février 2018, l'Estonie a déposé l'instrument d'approbation de la Convention européenne du paysage. L'Estonie est devenue le 39^e Etat Partie à la Convention européenne du paysage.
www.coe.int/en/web/landscape/-/estonia-deposits-the-instrument-of-approval-of-the-european-landscape-convention-of-the-council-of-europe

Action requise

Le Bureau est invité à :

– féliciter l'Estonie du dépôt de l'instrument d'approbation de la Convention européenne du paysage auprès du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe le 8 février 2018, l'Estonie étant devenue le 39^e Etat Partie à la Convention européenne du paysage.

1. La définition et la mise en œuvre des politiques du paysage des Parties à la Convention aux niveaux national, régional et local

Résumé

Afin d'assurer l'échange d'informations et le suivi de la mise en œuvre de la Convention dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe, un document de présentation des politiques de paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe a été régulièrement établi et présenté à l'occasion des Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage¹.

L'utilisation du Système d'information de la Convention européenne du paysage, mis en place en vertu de la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, permet d'avoir accès en ligne aux informations concernant les politiques nationales et régionales développées². Destiné aux autorités, organisations ou citoyens qui chercheraient des informations utiles sur les politiques du paysage, le Glossaire a été réalisé afin d'explicitier certains termes utilisés³.

Les Etats Parties à la Convention sont invités à utiliser ce Système d'information ainsi que son Glossaire dans le cadre de leur coopération, à coopérer pour le développer, et à poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention, afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant.

Un mot de passe donnant accès au questionnaire en ligne a été adressé aux correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, en charge de compléter le questionnaire en ligne (Annexe 1). Le « Manuel utilisateur » disponible pour les Représentants nationaux et régionaux sur le Système d'information (point 5 du Manuel) les invite, s'ils le souhaitent, à créer des mots de passe pour des « Délégués » chargés de remplir le questionnaire. Ultérieurement, les Représentants nationaux pour la Convention européenne du paysage auront la possibilité de fournir des mots de passe pour leurs représentants régionaux.

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note avec intérêt du fait que plusieurs Parties à la Convention européenne du paysage ont rempli et validé le questionnaire en ligne.
https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx ;
- demander aux Représentants nationaux correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, de bien vouloir mettre à jour ou compléter, et valider, ce questionnaire pour le 15 mai 2018, en vue de la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention.

1. Documents de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : CEP-CDPATEP (2009) 3 ; CEP-CDPATEP (2011) 7 ; CEP-CDCPP (2013) 5 ; CEP-CDCPP (2015) 5.

2. Partie publique à compléter par les Parties à la Convention :

www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory;

https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx

3. <http://rm.coe.int/doc/09000016802fc145>

2. La coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention

- a. La 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019

Résumé

Les Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage ont pour objet de présenter aux Etats membres du Conseil de l'Europe l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre. Elles permettent au Conseil de l'Europe d'assurer, conformément à l'article 10 de la Convention, le suivi de celle-ci. Le comité d'experts compétent mentionné à cet article est, conformément à la décision du Comité des Ministres, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP). Les conclusions de la Conférence sont portées à l'attention du CDCPP, qui en fait ensuite rapport au Comité des Ministres. www.coe.int/fr/web/landscape/conferences

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note de préparation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019 ;
- inviter les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à signer et/ou ratifier la Convention européenne du paysage.

- b. Les 21^e et 22^e Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Résumé

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Elles représentent ainsi un véritable forum d'échange de pratiques et d'idées. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont spécialement présentées. <https://www.coe.int/fr/web/landscape/workshops>

21^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Paysage et éducation* », Catanzaro, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018

La Réunion est organisée par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec le Ministère des Biens et des activités culturelles et du tourisme de l'Italie, en partenariat avec la Région de la Calabre, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage. La Réunion a pour objet de présenter des expériences de politiques publiques adoptées, ou en cours de développement, concernant la mise en œuvre de l'article 6 c. de la Convention européenne du paysage, sur *l'éducation*, selon lequel : « Chaque Partie s'engage à

promouvoir : ... des *enseignements scolaire et universitaire* abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement ».

22^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019

La Réunion est organisée par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec le Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Espagne, en partenariat avec la Junte d'Andalousie et la Municipalité de Séville, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage. La Réunion a eu pour objet de présenter des expériences de politiques publiques adoptées, ou en cours de développement, concernant *les eaux intérieures et maritimes*, considérant que l'article 2 de la Convention européenne du paysage concernant son champ d'application. Celui-ci indique la Convention « s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. *Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes.* Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés ».

Action requise

Le Bureau est invité à prendre de préparation des réunions suivantes :

- 21^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Paysage et éducation* », Catanzaro, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018, organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère des Biens et des activités culturelles et du tourisme de l'Italie, en partenariat avec la Région de la Calabre, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage ;
- 22^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019, organisée par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Espagne, en partenariat avec la Junte d'Andalousie et la Municipalité de Séville, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage.

- c. Les Symposiums nationaux/régionaux du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

Résumé

Organisés pour des Etats ayant ou n'ayant pas encore ratifié la Convention, les Symposiums nationaux/régionaux sur la Convention européenne du paysage sont organisés par le Conseil de l'Europe en coopération avec l'Etat hôte. Ils permettent de susciter un débat sur le thème du paysage ainsi que sur les politiques concernant le paysage. <https://www.coe.int/en/web/landscape/national-regional-symposiums>

Deux Symposiums nationaux du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont été récemment organisés :

CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine: « *Dessiner des politiques du paysage pour l'avenir* », Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018
www.coe.int/fr/web/landscape/trebinje-january-2018

Le Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine a été organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec Ministère des affaires civiles et le Ministère de l'éducation et de la culture, l'Institut de la République pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel de la République de Srpska, Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du programme de travail de la Convention européenne du paysage.

Le Symposium a eu pour objet de présenter la Convention européenne du paysage et de discuter de sa mise en œuvre au niveau national. Afin de promouvoir la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la Convention sur l'assistance mutuelle et l'échange d'informations, les représentants nationaux des Etats suivants ont participé au Symposium : - Bosnie-Herzégovine : Bureau de la protection des monuments de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Ministère des affaires civiles, Institut de la République pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel, Ministère de l'éducation et de la culture, République Srpska/Bosnie-Herzégovine ; - Croatie : Ministère de la culture ; - France : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; - Monténégro : Ministère du développement durable et du tourisme ; - Serbie : Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement ; - Slovénie : Ministère de l'Environnement.

CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie: « *Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques* », Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018
www.coe.int/fr/web/landscape/tbilisi-march-2018

Le Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie a été organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec le Ministère de la culture et du sport et le Ministère de l'économie et du développement durable de la Géorgie, dans le cadre du programme de travail de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.

Le Symposium a eu pour objet de présenter la Convention européenne du paysage et de discuter de sa mise en œuvre au niveau national. Afin de promouvoir la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la Convention sur l'assistance mutuelle et l'échange d'informations, les représentants nationaux des Etats suivants ont participé au Symposium : - Géorgie : Ministère de la culture et du sport ; Ministère de l'économie et du développement durable) ; - Hongrie : Ministère de l'agriculture ; - Finlande : Ministère de l'environnement ; - France : Ministère de la transition écologique et solidaire ; - Lettonie : Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional ; - Serbie : Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement.

Action requise

Le Bureau est invité:

– à prendre note avec satisfaction de la tenue du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine : « *Dessiner les politiques du paysage pour l'avenir* », Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018, organisé par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère des affaires civiles et

le Ministère de l'éducation et de la culture, l'Institut de la République pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel de la République serbe de Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du programme de travail du Convention européenne du paysage; et à remercier les représentants de l'Etat hôte, ainsi que les représentants des Etats ayant participé au Symposium ;

– à prendre note avec satisfaction de la tenue du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie : « *Table ronde interministérielle : Intégration du paysage dans les politiques* », Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018, organisé par le Conseil de l'Europe, en coopération avec le Ministère de la culture et des sports et le Ministère de l'économie et du développement durable de la Géorgie, dans le cadre du programme de travail de la Convention européenne du paysage; et à remercier les représentants de l'Etat hôte, ainsi que les représentants des Etats ayant participé au Symposium.

3. Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

a. Les Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Résumé

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » qui reconnaît des politiques ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. Conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 du Comité des Ministres sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, le Prix est décerné par le Comité des Ministres sur proposition des Comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award

5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017)

20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* », Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018

La 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* », organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie se tiendra à Daugavpils, Lettonie, les 19-21 juin 2018 (Programme à l'[Annexe 2](#) ; Voir aussi : www.coe.int/fr/web/landscape/20th).

La Célébration du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera organisée à cette occasion, considérant les décisions du Comité des Ministres, adoptées le 27 septembre 2017, sur l'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, des mentions spéciales et reconnaissances pour la 5^e session du Prix 2016-2017 ([Annexe 3](#)).

6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019)

Les Parties à la Convention européenne du paysage ont été invitées à présenter, pour le 30 janvier 2019, des candidatures au Secrétariat du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Lors de sa prochaine réunion, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) sera invité à désigner un représentant qui fera partie du jury international de la 6^e Session du Prix.

Action requise

5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017)

Le Bureau est invité à prendre note :

- de la préparation de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* », organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie, Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018.
www.coe.int/fr/web/landscape/20th ;

- du fait que la Célébration du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera organisée à cette occasion, considérant les décisions du Comité des Ministres, adoptées le 27 septembre 2017, sur l'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, des mentions spéciales et reconnaissances pour la 5^e session du prix 2016-2017.

6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019)

Le Bureau est invité à prendre note :

- de l'invitation adressée aux Parties à la Convention de présenter, pour le 30 janvier 2019, des candidatures au Secrétariat du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- de la demande, qui sera adressée au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) à l'occasion de sa prochaine réunion, de désigner un représentant qui fera partie du jury international de la 6^e Session du Prix.

b. L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Résumé

Le Comité des Ministres a adopté, le 27 septembre 2017, la Résolution CM/Rés(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Annexe 4). L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe rassemble les réalisations exemplaires présentées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage, montrant qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.
www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note :

- de l'adoption par le Comité des Ministres, le 27 septembre 2017, de la Résolution CM/Rés(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- de la présentation en ligne des réalisations du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sur le site de la Convention européenne du paysage. « Alliance du Prix du paysage » : www.coe.int/fr/web/landscape/home
www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance
- de la publication de la Convention européenne du paysage sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, Série territoire et paysage, 2017, n° 105), www.coe.int/fr/web/landscape/publications

4. La Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable

Résumé

Le 27 septembre 2017, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2017)7 aux Etats membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable (Annexe 5).

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note :

- de l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable ;
- de la préparation d'une publication sur la Recommandation et le rapport du Conseil de l'Europe, intitulé « Contribution de la Convention européenne du paysage aux droits humains, à la démocratie et au développement durable ». www.coe.int/fr/web/landscape/publications ;
- du fait que le Programme de travail de la Convention européenne du paysage veille à assurer le suivi de la Recommandation.

Partie 2

PROGRAMME DE TRAVAIL ET PLAN D'ACTION
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2017-2019/20

Résumé

Le Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019 ont été adoptés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage le 24 mars 2017 [CEP-CDCPP (2017) 19F] et le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage lors de sa réunion du 15 juin 2017 [CDCPP(2017)18 rév.] (*dates des réunions mises à jour*) (Annexe 6).

Action requise

Le Bureau est invité à prendre note :

– considérer le Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019, tels qu'adoptés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage le 24 mars 2017 [CEP-CDCPP (2017) 19F] et le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage lors de sa réunion du 15 juin 2017 [CDCPP(2017)18 rév.] ;

– prendre note du calendrier des réunions plénières 2018-2019/20 :

- 6-8 juin 2018, 7^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg ;
- 19-21 juin 2018, 20^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 5^e Session 2016-2017* », Daugavpils, Lettonie ;
- 3-5 octobre 2018, 21^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Paysage et éducation* », Catanzaro, Calabre, Italie ;
- 14-16 mars 2019, 22^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne ;
- 6-7 mai 2019, 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg ;
- 2019, 8^e Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg ;
- 19-21 octobre 2020, 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *L'intégration du paysage dans les politiques* », Suisse.

Annexe 1

Liste des correspondants du Système d'information du
Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage,
en charge de compléter le questionnaire en ligne

Etat	Région	Profil	Nom	Prénom
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"		National	CAVDAROVA	Valentina
Andorre		National	MOLES	Anna
Arménie		National	SARKISYAN	Naira
Azerbaïdjan		National	PASHAYEV	Jeyhun
Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Regional	LEROY	Isabelle
Belgique	Flandre	Regional	DE MEYER	Sarah
Belgique	Wallonie	Regional	DECONINCK	Mireille
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Bosnie- Herzégovine	Regional	ABDIJEVIC	Lamija
Bosnie-Herzégovine	République de Srpska	Regional	RADOSEVIC	Dejan
Bulgarie		National	MILADINOV	Peter
Bulgarie		National	HARDALOVA	Rayna
Chypre		National	ENOTIADES	Phaedon
Conseil de l'Europe		Administrator	MOLLER	Susan
Conseil de l'Europe		Administrator	ELCLÛ	John
Conseil de l'Europe		Administrator	NUNES	Susana
Croatie		National	DUMBOVIC BILUSIC	Biserka
Danemark		National	GINSBAK	Anette
Espagne		National	CARO	Carmen
Espagne	Communauté de Valence	Regional	MATAMOROS	Consuelo
Espagne	Communauté de Madrid	Regional	MERINO	Pilar
Espagne	Estrémadure	Regional	CANO	Javier
Estonie		National	PALM	Piret
Finlande		National	LAURILA	Maija
France		National	TRANSY	Julien
Géorgie		National	LEVIDZE	Tea
Grèce		National	GOURGIOTIS	Anestis
Hongrie		National	KINCSES	Krisztina
Irlande		National	CUMMING	Willie
Italie		National	BANCHINI	Roberto
Lettonie		National	GRANTA	Dace
Lituanie		National	BEZARAS	Vidmantas
Monténégro		National	LJESKOVIC MITROVIC	Sanja
Norvège		National	MORTENSEN	Liv Kirstine
Pays-Bas		National	BRAAKSMA	Patricia
Pologne		National	OPECHOWSKA	Malgorzata
Portugal		National	MAGALHÃES	Marta
République de Moldova		National	NOROCEA	Galina
République slovaque		National	DURKOSOVA	Jana
République tchèque		National	TOBIKOVA	Julia
Roumanie		National	GINAVAR	Anca Ileana
Royaume-Uni		National	HOLYOAK	Vincent
Saint-Marin		National	MAZZA	Lucia
Serbie		National	FILIPOVIC	Biljana
Slovénie		National	HLADNIK	Jelena
Suède		National	GREN	Leif
Suisse		National	RUDAZ	Gilles
Turquie		National	ÇETİN SÖNMEZ	Gülhan
Ukraine		National	LEGKA	Olena

Annexe 2

Projet de Programme de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

*« Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe –
5^e Session 2016-2017 »*

Daugavpils, Lettonie, les 19-21 juin 2018



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

VINGTIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Forum des sélections nationales du
Prix du paysage du Conseil de l'Europe
5^e Session 2016-2017

Daugavpils, Lettonie
20-21 juin 2018
Visite d'étude, 19 juin 2018

– PROJET DE PROGRAMME –
22 mars 2018



Forteresse de Daugavpils, Lettonie

Secrétariat de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe
Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation

La 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* » est organisée à Daugavpils, Lettonie, les **19-21 juin 2018**, par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation – en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie et le Conseil municipal de Daugavpils, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe.

*

Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949 et dont le siège est à Strasbourg (France), **le Conseil de l'Europe** comprend 47 Etats membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence (Italie) le 20 octobre 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération internationale. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. A ce jour, 39 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République Yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Deux Etats l'ont également signée : Islande et Malte.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les **Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage** ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Elles représentent ainsi un véritable forum d'échange de pratiques et d'idées. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont spécialement présentées.

Les Réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage suivantes, ont été organisées :

– 23-24 mai 2002, Strasbourg (France) : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* »

- 27-28 novembre 2003, Strasbourg (France) : « L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et bien-être individuel et social ; Paysage et aménagement du territoire »
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains »
- 11-12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « Paysage et société »
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « Les objectifs de qualité paysagère : de la théorie à la pratique »
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « Paysage et patrimoine rural »
- 24-25 avril 2008, Piastany (République slovaque) : « Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire »
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « Paysage et forces déterminantes »
- 15-16 avril 2011, Cordoue (Espagne) : « Paysage et infrastructures pour la société »
- 20-21 octobre 2011, Evora (Portugal) : « Paysage multifonctionnel »
- **4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne (Italie) : « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 1 (2008-2009) et 2 (2010-2011) »**
- 2-3 octobre 2012, Thessalonique (Grèce) : « Vision pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire. ...Une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... »
- 2-3 octobre 2013, Cetinje (Monténégro) : « Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie »
- **11-12 juin 2014, Wrocław (Pologne) : « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 3 (2012-2013) »**
- 1-2 octobre 2014, Urgup (Turquie) : « Paysages durables et économie : de l'incalculable valeur naturelle et humaine du paysage »
- 1-2 octobre 2015, Andorre (Andorre la Vieille) : « Paysage et coopération transfrontalière : le paysage ne connaît pas de frontière »
- **9-10 juin 2016, Budapest (Hongrie) : « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 4 (2014-2015) »**
- 5-6 octobre 2016, Erevan (Arménie) : « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités »
- 5-6 septembre 2017, Brno (République tchèque) : « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale »

Les actes des Réunions sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage » et sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage : www.coe.int/fr/web/landscape/Ateliers ;
www.coe.int/fr/web/landscape/publications

Remerciements

Le Conseil de l'Europe souhaite remercier le Ministère de la protection de l'environnement de la Lettonie et le Conseil municipal de Daugavpils de leur coopération. Les organisateurs remercient aussi la Ville de Daugavpils de son hospitalité.

Objectifs

La Convention européenne du paysage prévoit l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe qui constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales.

Le 20 février 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix est décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres, sur proposition des comités d'experts compétents chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Les projets de grande valeur réalisés au sein des Etats membres de l'Organisation à l'occasion de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 2016-2017 – seront présentées lors de la Réunion. Elles montrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

La Cérémonie de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe se tiendra à cette occasion.

Sites internet

- **Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe**
www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage
www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention
- **Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie**
www.varam.gov.lv/eng/par_ministriju
- **Conseil municipal de Daugavpils**
www.daugavpils.lv/en/53

Lieux

19 juin 2018 : Visite d'étude de la Forteresse de Daugavpils

Lieu de rencontre : (08:45) devant le *Park Hotel Latgola* : 46, rue Gimnazijas, Daugavpils centre-ville

Départ : (09:00) par bus

Lieu de réunion : Forteresse de Daugavpils : Centre d'art Mark Rothko, 3 rue Mihaila

www.rothkocenter.com/en

20-21 juin 2018 : Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017

Lieu de réunion : Université Daugavpils, Salle de concert, 13 rue Vienības, 4^e étage, Daugavpils centre-ville (à 3 minutes à pied du *Park Hotel Latgola*).

20 juin en soirée : Cérémonie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe:

5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Dîner de gala

Lieu de rencontre : Unity House Concert Hall, 22A, rue Rīgas, Daugavpils, entrée par la Place Unité (*Unity Square*)

Participants

La Réunion s'adresse aux représentants des gouvernements – membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants d'autres ministères –, autorités locales et régionales, professionnels, universitaires, représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, et autres personnes, travaillant dans le domaine du paysage et du développement durable, avec ses dimensions environnementale, culturelle, sociale et économique. Le nombre des participants est limité à 100.

Langues de travail

Les langues de travail sont le français, l'anglais et le letton. L'interprétation sera fournie.

Programme

Le programme de la Réunion se trouve sur le site internet de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, à l'adresse : www.coe.int/Conventioneuropéennedupaysage ou www.coe.int/fr/web/landscape/home sous « Réunions » / « Ateliers ».

Inscription

Les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 15 avril 2018 :

http://a.cs.coe.int/team20/european_landscape_convention/Registration/June2018.aspx

Des frais d'inscription ne sont pas demandés aux participants.

Informations pratiques

Voyage – Les participants sont invités à procéder à leur propre réservation.

1. Vols à destination de l'aéroport international de Riga (RIX)

Connexions vers l'aéroport international de Riga : www.riga-airport.com/en

2. Transport de l'aéroport international de Riga à Daugavpils (approx. 250 km)

A. Transferts gratuits

Le Conseil municipal de Daugavpils fournit des transferts gratuits:

- **Le 18 juin à 15h00** : de l'aéroport international de Riga (RIX) à Daugavpils ;
- **Le 22 juin à 8h00** : de Daugavpils à l'aéroport international de Riga (RIX).

B. Autres options

Les participants qui ne sont pas en mesure d'arriver à temps pour les transferts gratuits peuvent prendre les transports en commun.

Les informations sur les horaires et les prix pour le transport de Riga à Daugavpils sont disponibles sur le site: www.1188.lv/en/transport.

Option 1: Aéroport de Riga ↔ Centre-ville de Riga ↔ Daugavpils

Aéroport de Riga ↔ Centre-ville de Riga

Au départ de l'aéroport : l'arrêt du bus N° 22 est situé à l'extérieur du terminal d'arrivée. Il convient de traverser la petite place de parking (il s'agit du seul bus qui part de l'aéroport).

A l'arriver à Riga centre-ville : il convient de descendre à l'arrêt « Stockmann/Forum cinema » (proche du terminal international d'autocars et de la gare centrale).

www.riga-airport.com/fr/main/passengers/useful-information/getting-to-the-airport/public-transport

- Durée du trajet : 20 min environ
 - Coût du billet : 2 euros (le billet peut être acheté auprès du chauffeur)
 - Départs plusieurs fois par heure
- (voir le calendrier : <https://saraksti.rigassatiksm.lv/index.html#bus/22/b-a/fr>)

Centre-ville de Riga ↔ Daugavpils

2 possibilités (a. ou b.) :

a. Terminal international d'autocars de Riga (Prāgas iela 1) ↔ Daugavpils

www.autoosta.lv/services/ticket-sales-2/?lang=en

- Temps de trajet : 4 heures environ
- Coût du billet : 10 euros
- Horaires : www.autoosta.lv/?lang=fr

b. Gare centrale de Riga (Stacijas Laukums 2) ↔ Daugavpils

- Temps de trajet : 3,5 heures environ
- Coût du billet : 8 euros
- Horaires : www.pv.lv/en/train-schedule

Option 2: Aéroport de Riga ↔ Daugavpils (transfert direct en minibus ou en voiture)

- Le transfert peut être aligné sur l'heure d'arrivée/de départ. Il est conseillé de réserver le voyage avec Megabus un minimum de 3-4 jours avant le voyage prévu (voir: www.megabus.lv/en/home; www.megabus.lv/en/faq).
- Temps de trajet : 3-4 heures environ

2 possibilités (a. ou b.) :

a. Minibus de 8 places (coût total : 150 euros)

Le prix de 150 euros s'applique quel que soit le nombre de passagers (8 maximum).

Le prix du voyage par passager dépend du nombre de passagers:

- S'il y a 8 passagers : 18 euros
- S'il n'y a que 5 passagers : 30 euros

b. Voiture de 4 places passagers (coût total: 100 euros)

Le prix s'applique quel que soit le nombre de passagers (4 maximum).

- S'il y a 4 passagers : 25 euros
- S'il n'y a que 2 passagers : 50 euros

Hôtels – Les participants sont invités à procéder à leur propre réservation en contact direct avec les hôtels proposés ci-dessous ou sur internet. Ils sont par ailleurs invités à réserver leur hôtel aussitôt que possible, en raison d'une forte demande pendant ces dates.

Afin d'obtenir des prix spéciaux, veuillez contacter les hôtels directement.

Hôtel	Adresse	Information	Contacts
Park Hotel Latgola	46 Gimnazijas Street (centre-ville)	Prix spéciaux pour les participants à la Réunion. Classe business double/Chambre double pour utilisation simple: 50 EUR (Petit déjeuner inclus) Classe business double/Chambre double : 60 EUR ((Petit déjeuner inclus) Le nombre de chambres est limité. Afin de réserver une chambre à ce prix spécial, veuillez écrire un courriel à l'hôtel en mentionnant "Landscape	reception@hotellatgola.lv www.hotellatgola.lv/nc/en.html

		award”.	
HomeLike Hotel	66 Mihoelsa Street (centre-ville)	www.homelikehotel.lv/en/rooms	www.homelikehotel.lv/en/info@homelikehotel.lv
Biplan City Hotel	21 Viestura Street (centre-ville)	<i>Prix spéciaux pour les participants à la Réunion.</i> <i>Standard double: 45 EUR (Petit déjeuner inclus)</i> Le nombre de chambres est limité. Afin de réserver une chambre à ce prix spécial, veuillez écrire un courriel à Oksana Dovgane en indiquant “Landscape award”. www.visitdaugavpils.lv/en/turisma-objekts/viesnica-biplan-city	Oksana Dovgane biplanhotel@gmail.com
“Saules rati” hotel	44 Gimnazijas Street (centre-ville)	www.visitdaugavpils.lv/en/turisma-objekts/viesnica-saules-rati	saulesrati@inbox.lv
Biplan Hotel	50 18th Novembra Street (près du centre-ville)	<i>Prix spéciaux pour les participants à la Réunion.</i> <i>Standard simple: 25 EUR (Petit déjeuner inclus)</i> <i>Standard double: 33 EUR (Petit déjeuner inclus)</i> Le nombre de chambres est limité. Afin de réserver une chambre à ce prix spécial, veuillez écrire un courriel à Oksana Dovgane en indiquant “Landscape award”. www.biplan.lv/en	Oksana Dovgane biplanhotel@gmail.com

Pour plus d’information:

www.visitdaugavpils.lv/en/?post_type=property&property-city=daugavpils-city&property-type=hotels

Informations additionnelles sur la ville de Daugavpils (incluant le transport, les hôtels et restaurants) peut aussi se trouver sur le site officiel d’information touristique de la ville de Daugavpils:
www.visitdaugavpils.lv/en

Organisateurs de la réunion

Conseil de l'Europe

Convention européenne du paysage

Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Secrétaire exécutive de
la Convention européenne du paysage
Chef de la Division paysage et Journées
européennes du patrimoine
Conseil de l'Europe
F-67075, STRASBOURG Cedex, France
Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Contact

Mme Susan MOLLER
Assistante administrative
Convention européenne du paysage
Conseil de l'Europe, DG II
F-67075 STRASBOURG Cedex, France
Tél.: + 33 (0) 3 90 21 41 16
Courriel : susan.moller@coe.int

*Avec la coopération de Mme Veronika STRILETS,
Expert pour la 5^e Session du Prix du paysage du
Conseil de l'Europe*

Crédits photos: Conseil municipal de Daugavpils

République de Lettonie

Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional

Mme Kristīne KEDO
Chef de la Division des politiques du
développement régional
Département de l'aménagement du territoire
Ministère de la protection de l'environnement
et du développement régional
25 Peldu Street, LV 1494 Riga, Lettonie
Tél.: +371 67 026 558
Courriel : kristine.kedo@varam.gov.lv

Conseil municipal de Daugavpils

Mme Inga GOLDBERGA
Directrice exécutive du Conseil municipal
de Daugavpils
1, rue Krišjāņa Valdemāra
Daugavpils, LV-5401, Lettonie
Tél.: +371 654 04 380
Courriel: inga.goldberga@daugavpils.lv

Contacts

Mme Viktorija KOZLOVSKA
Assistante de la Directrice exécutive du
Conseil municipal de Daugavpils
1, rue Krišjāņa Valdemāra, Bureau 306,
Daugavpils, LV-5401, Lettonie
Tél.: +371 654 04 380
Courriel : viktorija.kozlovska@daugavpils.lv

M. Artjoms MAHLINS

Expert principal de projet du bureau
d'administration du Département du
développement du Conseil municipal de
Daugavpils
13, rue Krišjāņa Valdemāra., Bureau 203,
Daugavpils, LV-5401, Lettonie
Tél.: +371 654 76064
Courriel : artjoms.mahlins@daugavpils.lv

MARDI 19 JUIN 2018

Visite d'étude de la Forteresse Daugavpils

- 8:45 *Lieu de rencontre*
Devant le *Park Hotel Latgola* : 46, rue Gimnazijas, Daugavpils centre-ville
- 9:00 *Départ*
Transfert par bus (2,5 km), effectué par le Conseil municipal de Daugavpils
- 9:30 *Arrivée*
Forteresse de Daugavpils : Centre d'art Mark Rothko, 3 rue Mihaila
(www.rothkocenter.com/en)
- 10:00 – 10:20 *Discours d'ouverture*
Représentante de l'Administration du Conseil municipal de Daugavpils
Mme Inguna URTANE, Directrice de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la République de Lettonie
Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe
- 10:20 – 10:50 *Présentation sur l'utilisation effective des financements de l'Union européenne pour le développement durable de l'environnement urbain*
M. Raivis BREMŠMITS, Directeur du Département des politiques régionales, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie (ac)
- 10:50 – 11:20 *Les sites patrimoniaux dans les paysages culturels*
Mme Ingūna JEKALE, Experte de l'Inspection d'Etat pour la protection du patrimoine, République de Lettonie
- 11:20 – 11:50 *Présentation sur les bénéfices de la revitalisation du patrimoine culturel à travers la coopération territoriale européenne*
Mme Iveta MAĻINA-TABŪNA, Chef de l'administration de la Région de planification Latgale, République de Lettonie
- 11:50 – 12:30 *Présentation des projets de revitalisation de la Forteresse Daugavpils*
M. Artjoms MAHLINS, Département du développement du Conseil municipal de Daugavpils, République de Lettonie
- 12:30 – 14:00 *Déjeuner*
Café « Arsenāls » www.sanmari.lv/homearsenalseng

- 14:00 – 18:00 Tours guidés
Forteresse de Daugavpils et Centre d'art Rothko de Daugavpils
- 18:30 – 21:00 *Dîner*
Café « Arsenāls » www.sanmari.lv/homearsenalseng
Programme culturel : activités du Centre des chauves-souris de Daugavpils et de la Société des costumes historiques *Atmiņu lāde*
- 22:00 Retour en bus au Park Hotel Latgola (46, rue Gimnazijas Street, Daugavpils centre-ville)



MERCREDI 20 JUIN 2018

Lieu :

*Université Daugavpils, Salle de concert, 13, rue Vienības, 4^e étage, Daugavpils
Situé dans le centre-ville, à 3 minutes à pied du Park Hotel Latgola*

8.30 – 9.00 **INSCRIPTION DES PARTICIPANTS**

Session d'ouverture

9.00 – 10.00

DISCOURS DE BIENVENUE

Recteur de l'Université de Daugavpils, République de Lettonie

Représentant de l'Administration du Conseil municipal de Daugavpils, République de Lettonie (ac)

M. Kaspars GERHARDS, Ministre de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie (ac)

Mme Katrīna KUKAINE, Chef adjoint de l'Inspection d'Etat pour la protection du patrimoine, République de Lettonie

M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Président du Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du paysage

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Représentante du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, Présidente de la Conférence sur la Convention européenne du paysage

Mme Anne-Marie CHAVANON, Représentante de la Commission Démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, Membre du Jury de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Chef de la Division paysage et Journées européennes du patrimoine, Conseil de l'Europe

10.00 – 10.30 *Pause-café*

10.30 – 12.00

INTRODUCTION

Présidents

M. Aivars DRAUDINS, Secrétaire d'Etat adjoint, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Représentante du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, Présidente de la Conférence sur la Convention européenne du paysage

Présentation de la Politique du paysage de la Lettonie, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional

Mme Inguna URTANE, Directrice de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie

Mme Kristīne KEDO, Chef de la Division des politiques de l'aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie

Présentation de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et de la 5^e Session du Prix

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage
Chef de la Division paysage et Journées européennes du patrimoine, Conseil de l'Europe

La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques

Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie

Représentante du Ministère

Mme Dace GRANTA, Expert Principal, Division des politiques de l'aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie

Représentant(e)s du Projet

Mme Helēna TROŠIMOVA, Planificatrice de développement territorial, Département du développement du Conseil municipal de Daugavpils, République de Lettonie

M. Artjoms MAHĻINS, Expert principal de projet, Département du développement du Conseil municipal de Daugavpils, République de Lettonie

12.00 **FIN DE LA SESSION**

12.00 – 13.30 *Déjeuner*

Restaurant « Plaza » au 10^e étage de l'hôtel Park Latgola, 46, rue Ģimnāzijas, Daugavpils

- Atelier 1 -

Des paysages aménagés

***Des actions présentant un caractère prospectif visant
la mise en valeur, la restauration et
la création de paysages***

14.00 – 18.00

Présidents

Mme Kristīne KEDO, Chef de la Division des politiques de l'aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, Lettonie

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite du Centre national de la recherche scientifique, France, Président du Jury de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

14.00 – 15.30

PRESENTATIONS

Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau

Ville de Liège, Belgique

Représentant(e)s du Ministère

Mme Annick FOURMEAUX, Directrice générale, Service public de Wallonie, Belgique

M. Briec QUEVY, Directeur général, Service public de Wallonie, Belgique

Mme Gislaine DEVILLERS, 1^{er} Attachée, Département du patrimoine, Service public de Wallonie, Belgique

Mme Mireille DECONINCK, Attachée, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Service public de Wallonie, Belgique

M. Arnaud STAS, Attaché, Service public de Wallonie, Belgique

M. Didier MORAY, Architecte paysagiste, Service public de Wallonie, Belgique

Représentant du Projet

M. Michel FIRKET, Echevin des finances, de la mobilité, du tourisme et du patrimoine, Représentant de la Ville de Liège, Belgique

Mme Anne RONDIA, Architecte et paysagiste, Ville de Liège, Belgique

Le paysage comme relation

Saint-Paul, La Réunion, France

Représentant(e)s du Ministère

Mme Karine MANGIN, Chargée de Mission paysage, Responsable du Prix national du paysage, Bureau des paysages et de la publicité, Sous-direction de la qualité du cadre de vie, Ministère de la transition écologique et solidaire, France

Représentant du Projet

M. Bertrand FOLLEA, Agence Folléa-Gautier, Paysagistes urbanistes, Paris, France

15.30 – 16.00 *Pause-café*

16.00 – 17.30

Développer les « Codes de l'eau » au centre de la ville de Larissa : la « rivière sculptée » de Larissa

Municipalité de Larissa, Grèce

Représentant(e)s du Ministère

M. Anestis GOURGIOTIS, Haut fonctionnaire, Chef de l'unité des plans nationaux de l'aménagement du territoire, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de l'environnement, de l'énergie et des changements climatiques, Grèce

Représentantes du Projet

Mme Evaggelia GIOVRI, Directrice générale de la Municipalité de Larissa, Grèce

Mme Nella GOLANDA, Sculpteur de paysage urbain, Paysages architecturaux sculptés, Grèce

L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage

Institut des études du territoire, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du gouvernement de la Galice, Espagne

Représentante du Ministère

Mme Carmen CARO, Haut fonctionnaire, Coordinatrice nationale des plans nationaux du patrimoine culturel, Institut du patrimoine historique, Ministère de l'éducation, de la culture et du sport, Espagne

Représentante du Projet

Mme Ines Santé RIVEIRA, Chef de l'Institut des études territoriales de la Galice, Espagne

M. Alfredo FERNANDEZ RIOS, Chef du département technique de l'Institut des études territoriales de la Galice, Espagne

DISCUSSION avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

17.30 **FIN DE LA SESSION**

Événement culturel optionnel avant le dîner : visite du Musée Šmakovka, 22A rue Rīgas, Daugavpils

20.00 **CEREMONIE DE L'ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Lieu : Unity House, Salle de concert, 22A, rue Rīgas, Daugavpils (entrée par la Place de l'Unité (Unity Square))



**CEREMONIE DE L'ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**5^e SESSION
DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

DINER DE GALA

Accueil du Maire du Conseil municipal de Daugavpils

MERCREDI 20 JUNE 2018

- Atelier 2 -

Des paysages gérés

Des actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations

Lieu :

*Université Daugavpils, Salle de concert, 13, rue Vienības, 4^e étage, Daugavpils
Situé dans le centre-ville, à 3 minutes à pied du Park Hotel Latgola*

9.00 – 13.00

Président(e)s

Mme Krisztina KINCSES, Haut fonctionnaire, Représentante nationale de la Hongrie pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture de la Hongrie, Représentante du CDCPP dans le Jury de la 5^e Session du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Vice-Présidente de la Conférence sur la Convention européenne du paysage

M. Michael OLDHAM, Président fondateur de la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA), Membre honoraire de la Fédération internationale des architectes paysagistes d'Europe (IFLA-Europe) et Diplômé de l'Institut du paysage, Membre du Jury de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

9.00 – 10.30

PRESENTATIONS

Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine

Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège

Représentante du Ministère

Mme Liv Kirstine MORTENSEN, Conseillère principale, Ministère du gouvernement local et de la modernisation, Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Norvège

Représentantes du Projet

Mme Monica FLEISJE, Représentante de la Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège

Hriňovské lazy : paysage de valeurs*Ville de Hriňová, République slovaque***Représentantes du Ministère**

Mme Zlatica CSNTOS ŠIMONÁKOVÁ, Haut fonctionnaire, Ministère de l'environnement de la République slovaque

Représentant(e)s du Projet

M. Stanislav HORNÍK, Maire de la Ville de Hriňová, République slovaque

Mme Slavka GOMBALOVA, Directrice du Département des finances de la Ville de Hriňová, République slovaque

M. Michal MACHAVA, Gestionnaire de Projet de la Ville de Hriňová, République slovaque

10.30 – 11.00 *Pause-café*

Les « Semaines du berger »,*Metsähallitus Finlande des parcs et de la vie sauvage, Finlande***Représentant du Ministère**

M. Tapio HEIKKILÄ, Conseiller principal de l'environnement, Département de l'environnement naturel, Ministère de l'environnement, Finlande

Représentante du Projet

Mme Tiina HAKKARAINEN, Représentante de Metsähallitus Finlande des parcs et de la vie sauvage

Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable*Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske, Hongrie***Représentante du Ministère**

Mme Krisztina KINCSES, Haut fonctionnaire, Représentante nationale de la Hongrie pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'agriculture de la Hongrie, Vice-Présidente de la Conférence sur la Convention européenne du paysage

Représentant du Projet

M. Gábor FORGÓ, Représentant du Gouvernement local minoritaire Rom de Mátraderecske, Hongrie

11.00 – 12.30

DISCUSSION avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

12.00

FIN DE LA SESSION

12.00 – 13.30 *Déjeuner*

Restaurant « Plaza » au 10^e étage de l'hôtel Park Latgola, 46, rue Ģimnāzijas, Daugavpils

– *Atelier 3* –

Des paysages protégés

Des actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage

14.00 – 17.30

Président(e)s

Mme Linajeros CRUZ, Experte du paysage et du patrimoine, Ancienne Représentante de l'Institut du patrimoine historique, Ministre de l'éducation, de la culture et du sport de l'Espagne, Membre du Jury de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

M. Enrico BUERGI, Président du Jury des 1^{er} et 2^e Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Président honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Suisse

14.00 – 15.30

PRESENTATIONS

La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente

Département des biens culturels et de l'identité sicilienne, Italie

Représentant(e)s du Ministère

Mme Caterina BON VALSASSINA, Directrice générale, Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme, Italie

M. Roberto BANCHINI, Directeur du Département du paysage et de la qualité de la gestion, Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme, Italie

Mme Maria Maddalena ALESSANDRO, Haut fonctionnaire, Responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Italie, Département du paysage et de la gestion qualitative, Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme, Italie

M. Giovanni MANIERI ELIA, Haut fonctionnaire, Département du paysage et de la gestion qualitative, Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme, Italie

Représentant du Projet

M. Giuseppe Carmelo PARELLO, Directeur du Département du patrimoine culturel et de l'identité de la Sicile, Parc paysager et archéologique de la Vallée des temples d'Agrigente, Italie

La gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie paysage culturel

Commission de gestion du plan de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, Andorre

Représentant(e)s du Ministère

Mme Silvia CALVO ARMENGOL, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de la Principauté d'Andorre

M. Marc ROSSELL SOLER, Directeur général de l'environnement et du développement durable, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de la Principauté d'Andorre

Mme Anna MOLES, Chef de l'Unité des impacts sur l'environnement, Département de l'environnement, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de la Principauté d'Andorre

Mme Natàlia ROVIRA, Haut fonctionnaire, Département de l'environnement, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de la Principauté d'Andorre

Représentant(e)s du Projet

M. Jordi TORRES, Maire de Encamp, Comité directeur du Plan de gestion du Comité directeur de la Vallée de Madriu-Perafita-Claror, Andorre

Mme Conxita MARSOL, Maire de Andorra la Vieille, Comité directeur du Plan de gestion du Comité directeur de la Vallée de Madriu-Perafita-Claror, Andorre

M. Josep VILA, Maire de Sant Julià de Lòria, Comité directeur du Plan de gestion du Comité directeur de la Vallée de Madriu-Perafita-Claror, Andorre

Mme Trini MARÍN, Maire de Escaldes Engordany, Comité directeur du Plan de gestion du Comité directeur de la Vallée de Madriu-Perafita-Claror, Andorre

Mme Susanna SIMON TORRALBA, Directrice du Comité directeur du Plan de gestion du Comité directeur de la Vallée de Madriu-Perafita-Claror, Andorre

15.30 – 16.00 *Pause-café*

16.00 – 17.30

La protection et la gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable

Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie

Représentant(e)s du Ministère

M. Goran TRIVAN, Ministre de l'agriculture et de la protection de l'environnement, Serbie

M. Branislav BLAZIC, State Secretary, Ministre de l'agriculture et de la protection de l'environnement, Serbie

Mme Biljana FILIPOVIC, Assistante du Ministre responsable de la coopération internationale, Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement, Point focal national pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Serbie

Représentant du Projet

M. Slobodan SIMIĆ, Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie

L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés

Ecole élémentaire de la ville de Most, République tchèque

Représentant(e)s du Ministère

M. Vladislav SMRŽ, Vice-Ministre, Section des politiques environnementales et des relations internationales, Ministère de l'environnement de la République tchèque

M. Vladimír DOLEJSKÝ, Vice-Ministre, Ministre de l'environnement de la République tchèque

M. Jiří KLÁPŠŤE, Directeur du Département de Protection générale de la nature et du paysage, Ministre de l'environnement de la République tchèque

Mme Júlia TÓBIKOVÁ, Haut fonctionnaire, Représentante nationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en République tchèque, Département de Protection générale de la nature et du paysage, Ministère de l'environnement de la République tchèque

Représentante du Projet

Mme Jana NACHTIGALOVÁ, Professeur à l'Ecole élémentaire de Most, République tchèque

DISCUSSION avec la participation des :

- Membres du CDCPP, de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et représentants de ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants des organisations internationales gouvernementales
- Représentants des organisations non gouvernementales internationales et nationales
- Experts nationaux et internationaux et public général

17.30 **FIN DE LA SESSION**

Session de clôture

17.30 – 18.00

DISCOURS DE CLOTURE

Représentant du Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie

Mme Sanja LJESKOVIC MITROVIC, Représentante du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, Présidente de la Conférence sur la Convention européenne du paysage

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, Conseil de l'Europe

Représentant du Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, République de Lettonie

SOIREE

19.30

Dîner

Restaurant « Plaza » au 10^e étage de l'hôtel Park Latgola, 46, rue Ģimnāzijas, Daugavpils (optionnel)

Evénement culturel

Festival de folklore international Baltica 2018, Unity Square, Daugavpils (optionnel)



Annexe 3

1295^e réunion, 27 septembre 2017

d. Attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 5^e session 2016-2017

Documents de référence

CM(2017)106, DD(2017)998

Décisions

Les Délégués

...

5. en ce qui concerne la 5^e session 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe,

i. attribuent le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 5^e session du Prix 2016-2017 à la réalisation suivante :

« La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques », Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie ;

ii. décernent des mentions spéciales identiques du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 5^e session du Prix 2016-2017, aux réalisations suivantes :

- « Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau », Ville de Liège, Belgique ;

- « La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente », Parc archéologique et paysager de la vallée des temples d'Agrigente, Département des biens culturels et de l'identité sicilienne, Italie ;

- « Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine », Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège ;

- « Hriňovské lazy : paysage de valeurs », Ville de Hriňová, République slovaque ;

iii. reconnaissent la grande valeur de chacune des réalisations présentées à la 5^e session 2016-2017 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et l'importance de les faire connaître au grand public comme sources d'inspiration :

- « La gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie paysage culturel », Commission de gestion du plan de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, Andorre ;

- « L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés », École élémentaire de la ville de Most, République tchèque ;

- Les « Semaines du berger », Metsähallitus Finlande des parcs et de la vie sauvage, Finlande ;
- « Le paysage comme relation », Saint-Paul, La Réunion, France ;
- « Développer les 'Codes de l'eau' au centre de la ville de Larissa : la 'rivière sculptée' de Larissa », Municipalité de Larissa, Grèce ;
- « Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable », Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske, Hongrie ;
- « La protection et la gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable », Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie ;
- « L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage », Institut des études du territoire, Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire du Gouvernement de la Galice, Espagne ;

...

Annexe 4

Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

*(adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017,
lors de la 1295^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Ayant à l'esprit l'article 11 de la Convention européenne du paysage (STE n° 176) (ci-après dénommée « la Convention »), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature à Florence le 20 octobre 2000, institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le Prix ») ;

Considérant la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;

Rappelant que le Prix vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention (ci-après dénommées « les Parties ») ;

Rappelant que le Prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'il met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations ;

Rappelant que le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ;

Considérant l'importance de rassembler les réalisations exemplaires présentées par les États parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions de ce Prix du paysage,

Décide que :

I. Les réalisations exemplaires présentées par les États parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe font partie de « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »^[1] ;

II. Les Parties sont invitées à encourager la couverture médiatique de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

[1]. www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

Annexe 5

Recommandation CM/Rec(2017)7
du Comité des Ministres aux États membres
sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des
droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement
durable

*(adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017,
lors de la 1295^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, conformément aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe (STE n° 1),

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ;

Eu égard à la Convention européenne du paysage (STE n° 176, ci-après « la Convention »), adoptée par le Comité des Ministres le 19 juillet 2000, ouverte à la signature des États membres du Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000, et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004 ;

Prenant en considération le Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (STCE n° 219), adopté par le Comité des Ministres le 15 juin 2016 et ouvert à la ratification, acceptation ou approbation le 1^{er} août 2016 ;

Rappelant que, conformément au préambule de la Convention, les États signataires ont exprimé leur souci de « parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », et leur désir de « répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation » ;

Considérant que le préambule de la Convention indique aussi que le paysage « est partout un élément important de la qualité de vie des populations », « constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social », et que « sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et responsabilités pour chacun » ;

Considérant que chaque Partie à la Convention s'engage à adopter des mesures générales et spécifiques, et notamment « à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (article 5.a de la Convention) ;

Rappelant que « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1.a de la Convention) ;

Réaffirmant les principes et dispositions énoncés dans la Recommandation [CM/Rec\(2008\)3](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;

Rappelant la Déclaration de Nauplie « Promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire » (Résolution n° 1, adoptée lors de la 16^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), 17 juin 2014) ;

Reconnaissant que la participation active du public à la conception, à la réalisation et au suivi des politiques du paysage favorise le respect des droits de l'homme et de la démocratie, dans une perspective de développement durable ;

Rappelant l'engagement des Parties à la Convention d'« intégrer le paysage dans les politiques ... pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage », et notamment dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (article 5. d de la Convention) ;

Se référant au rapport du Conseil de l'Europe, intitulé « Contribution de la Convention européenne du paysage aux droits humains, à la démocratie et au développement durable », dont la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a pris note le 24 mars 2017,

Recommande aux gouvernements des États parties à la Convention européenne du paysage :

- a. de considérer l'importance de la qualité et de la diversité des paysages, autant pour l'esprit et le corps des êtres humains que pour les sociétés, dans les réflexions et travaux consacrés aux droits de l'homme et à la démocratie, dans une perspective de développement durable ;
- b. d'inscrire les politiques du paysage dans la durée, afin qu'elles tiennent compte du cadre de vie commun aux générations présentes et futures ;
- c. de développer les politiques du paysage sur l'ensemble du territoire, afin que les populations puissent profiter de leur cadre de vie dans la dignité et sans discrimination ;
- d. de veiller à ce que les politiques du paysage répondent à l'idéal du vivre ensemble, notamment dans des sociétés culturellement diverses ;
- e. de prendre en considération la question du paysage dans les actions menées afin de promouvoir la bonne gouvernance et la citoyenneté démocratique, notamment par la sensibilisation, la formation et l'éducation ;
- f. d'appliquer les principes des droits de l'homme et de la démocratie dans les politiques du paysage ;
- g. de garantir le droit à la participation du public en général, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés dont les organisations non gouvernementales, qui s'intéressent à la conception, à la réalisation et au suivi des politiques du paysage ;
- h. d'inscrire le « paysage », tel que défini par la Convention, dans les indicateurs du développement durable ayant trait aux questions environnementales, sociales, culturelles et économiques ;
- i. de mettre en œuvre le principe de non-régression afin d'assurer que les politiques du paysage ne puissent faire l'objet que d'une amélioration constante.

Annexe 6

PROGRAMME DE TRAVAIL ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE 2017-2019/20⁴

*adoptés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du
paysage le 24 mars 2017 et le Comité directeur de la culture, du patrimoine
et du paysage le 15 juin 2017
(dates des réunions mises à jour)*

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant tous les deux ans les Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (une référence devrait être mentionnée dans le mandat du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage - CDCPP) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention ;
3. Maintenant le Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6), et en engageant sa troisième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux sur les politiques publiques des Parties à la Convention ;
4. Poursuivant l'organisation des Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage ;
5. Poursuivant l'élaboration de Rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés (les eaux intérieures et maritimes seront aussi prises en considération) ;
6. Mettant en place un Groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », en vue de préparer un projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres ;
7. Promouvant des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat.

4. Le Programme de travail se propose de couvrir la période comprise entre les 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Plan d'action pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
2017-2019/20

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage
 - Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
 - Préparation de la Partie paysage de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 10-12 mai 2017, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 7-8 mars 2017 ; Strasbourg, 12 décembre 2017) ;
 - Mise en place du Groupe de travail « *Paysage, droits et des responsabilités de chacun* », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
 - Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
 - Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités ;
 - Préparation de la Partie paysage de la 7^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 6-8 juin 2018, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 10 avril 2018 ; autres dates à confirmer) ;
 - Organisation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 May 2019.

Documentation :

- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Organisation de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale* », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Organisation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux* », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019 ;
- Organisation de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *L'intégration du paysage dans les politiques* », Suisse, 19-21 octobre 2020 ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer

l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;

- Préparation de Rapports CEP sur « *Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international* » (sur la base du Système d'information ELC L6) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage des espaces ruraux : thématiques générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs et terrasses de pierre sèche, haies...)* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Paysage péri-urbain et qualité de vie* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *Les nouvelles énergies comme un défi pour le paysage* » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « *L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)...* ».

Documentation :

- Publication de l'ouvrage aux éditions du Conseil de l'Europe « *Dimensions du paysage* » ;
- Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités* », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage* », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014.

3. Mise en œuvre de l'article 6. A. « Mesures particulières : Sensibilisation »

- Mise à jour de l'Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue *Futuropa* sur *Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* (N° 4, 2018/2019) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...).

Documentation :

- Diffusion de la revue *Futuropa*, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « *Paysage et espaces publics : l'échelle humaine* » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6. B. « Mesures particulières : Formation et Education »⁵

- Organisation de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation* », Catanzaro, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;
- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « *Paysage et éducation* ».

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage www.coe.int/conventioneuropennedupaysage ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage).

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;

5. Lors de sa réunion du 3 octobre 2015, le Groupe de travail de la CEP a considéré le suivi à donner aux décisions de la 8^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage concernant le développement du matériel pédagogique pour les établissements d'enseignement secondaire et a décidé que la nécessité et la forme du travail à développer serait fondée sur les données collectées dans le cadre du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage [CEP-CDCPP-WG (2015) 37F].

- Diffusion de la revue *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, sur « *Le paysage et la coopération transfrontalière* » (N° 2, 2010).
- 8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage
 - Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Strasbourg, 23-24 mars 2017, et à l'occasion d'autres événements ;
 - Préparation de CEP Projet de Résolution sur « *L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe* » ;
 - Organisation de la 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
 - Publication sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Projets de la 5^e Session du Prix) ;
 - Organisation de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017* », Daugavpils, Lettonie, 9-21 juin 2018 ;
 - Développement de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance ;
 - Organisation de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, 2018-2019.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015* », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Diffusion et traductions de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

*